

une giraffe peut-elle les tenir lorsqu'elle n'a que ses pieds ; et comment peut-elle les baiser quand la longueur de son nez défend toute approche à toute chose, tant soit peu volumineuse. Si elle doit le faire comme les Presbytériens, il lui faut lever la main, chose que j'ai démontrée comme impossible. Si elle doit le faire comme Quaker, il lui faut incliner la tête ; or, comment pourrait-on distinguer cette inclination quand le poids de son museau tient sa tête continuellement penchée vers la terre ?

20. Une giraffe ne peut prêter serment après avoir dit "quelle le ferait même faux pour prendre affidavit" je tiens cela de quelqu'un qui l'entendit au bureau de l'Aurore.

30. Une giraffe ne peut prêter serment qui ne croit pas aux Saintes Écritures et qui parle du Christ et de la Vierge à faire horreur ; ce que je puis prouver.

40. Une giraffe ne peut prêter serment vu que, comme tous les animaux, elle n'a pas de risques à courir quant à la perte d'une vie éternelle : il n'y a pas d'autre monde pour elle.

Voici donc quatre raisons majeures qui sont suffisantes pour satisfaire les plus incrédules sur le chapitre. Ainsi il faut donc en venir à la décision sur cette question qu'une giraffe ne peut pas prêter serment, où que si elle prend sur elle de le faire, qu'il ne doit pas être reçu comme un autre serment fait par aucun autre être.

G. H. Cherrier en faisant un affidavit a craché en l'air et ça lui retombe sur le nez maintenant. Comme cette partie est assez membrue chez lui, elle peut en supporter beaucoup ; toujours j'en éprouverai la force car il peut s'attendre à en recevoir d'importance.

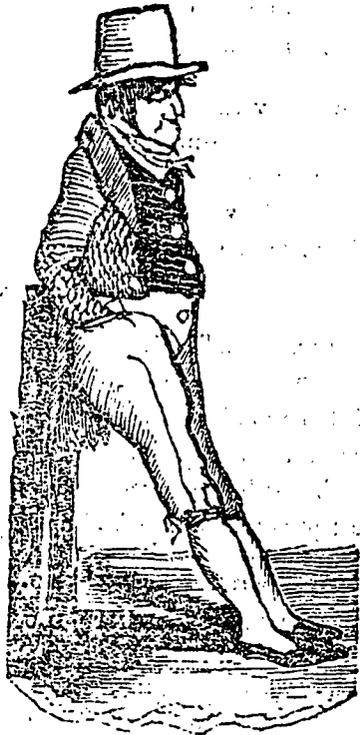
Le dernier on dit nous apprend que M. D. B. Viger a banni à jamais G. H. Cherrier de sa présence. Le vénérable ne veut pas croire que son neveu a dit un mensonge en donnant naissance aux calomnies contre quelques messieurs de cette ville ; il dit que j'en ai fait mon confident, et qu'en publiant l'affaire il n'a pas observé le secret d'office : cette terrible faute dont l'Aurore accuse les ex-ministres ! M. Viger trouve donc Cherrier coupable de l'offense d'avoir enfreint les règles de la discrétion ce qui est un crime contre la morale et dont je ne songeais pas à l'accuser.

J G Barthe n'est pas un Créquien :

Je le répète, J G. Barthe n'est pas un "créquien," et quand vous saurez ce qui me le fait juger comme tel vous penserez comme moi. Dans son numéro d'hier, le bon garçon veut que l'on me désavoue parceque j'ai, dit-il, mis au jour de ses secrets de famille ! Or, quels secrets de famille ai-je publiés dans ma feuille de mardi dont se plaint particulièrement le furieux duelliste Barthe ? Serait-ce cette petite lettre à propos de son démêlé avec un charretier à Kings ton ? Eh bien ! cela n'est pas secret de famille mais

bien un secret de garçon. Quelqu'il soit, la lettre ne nous laisse qu'à conjecturer : peut-être venait-il d'Ylvington House !... Il prétend que je le colomnière et veut en conséquence me voir exterminer. Qu'il est charitable ce rédacteur de l'Aurore ! Il ne suit pas les préceptes de l'Évangile qui nous recommande de rendre le bien pour le mal... Pourquoi ne fait-il pas comme moi ? je rend de bon souhaits à son journal pour tous les malheurs qu'elle me veut ; par exemple je lui ai désiré succès dans son projet d'agrandissement vu qu'il aurait fourni plus de papier à enveloppe en mettant cette idée à exécution... je dis *idée* comme si l'Aurore en avait jamais eu une. Cependant Barthe pense sans doute que je lui veux la mort, que j'aimerais à le voir écarté. Il se méprend grandement sur mes intentions, je ne m'en formalise point car il se méprend sur beaucoup d'autres choses. Il devrait avoir en vue ce proverbe : qui aime bien, chaitie bien. Oui, que je l'aime. Si on doit se faire une idée de mon amour d'après mes écrits. Il se rend donc coupable de la plus noire ingratitude en désirant la mort à celui qui le chérie si tendrement et si sincèrement. Je lui pardonne moi ; je ferai une grande action, je continuerai au rés de lui mon dévouement, et plus il se fâchera contre moi plus je l'aimerai. A présent dite que je ne suis pas d'une charité sans égale.

Réflexions sur l'article de J. G. Barthe, publié dans l'Aurore de Mardi dernier.



Avez vous eu le courage, sinon l'a curiosité, de lire l'Aurore, de mardi, ou plutôt, êtes vous assez extravagant que de vous abonner à ce journal ? Si vous êtes doué d'une cargaison de patience et de richesse, à la bonne-heure ; si au contraire vous ne pouvez vous résoudre à braver l'effet narcotique, et souvent éméétique, des écrits qui paraissent dans cette feuille, ou à faire les frais de quatre gourdes par an pour vous procurer ces écrits, vous avez perdu... je me

trompe, vous n'avez rien perdu, sauf peut-être une attaque plus violente qu'à l'ordinaire de nausées. Vous savez sans doute que le célèbre rédacteur de l'Aurore a fait mettre MM. Duvernay et Desmarais sous caution, tant il redoutait le châtimeut que méritait cette insolence qui lui est si propre, si naturelle. Eh bien ! après avoir lié les mains de ces messieurs, le valeureux écrivain se met à l'œuvre, capot bas pour les asséner de coups de plume. Un article d'une longueur démesurée et d'une épaisseur incommensurable sert d'une décharge de mitraille contre eux. On y voit le brave avocat des droits égaux (égoïstes ?) foudroyer ces messieurs avec une décharge à double force. D'abord il commence par nous planter tout simplement que M. Duvernay ne gagne dans cette affaire qu'à voir son nom figurer auprès d'un autre qui est sans tache ! Or, quel est ce nom sans tache dont veut bien baliverner M. de l'Aurore ? Serait-ce le sien propre ?... O, la chose est impossible !... Son nom nous donne l'idée de la peau d'un caméléon ; il n'est pas sans tache, mais bien à cent taches, si pas plus. Puis le vaillant éditeur continue à bavasser du ton sur cette affaire. Il insulte M. Desmarais car il sait que ce Monsieur ne pourrait le punir à moins de payer £100 de caution. Voilà donc J. G. Barthe—je ne mets pas *Monsieur* ; ça serait profaner les termes retranché dans une forteresse redoutable. Il s'est retiré sous l'aile de la loi et a fait comme le petit poulet qui voyant un oiseau-de-proie se cache sous l'aile de sa mère, cependant je me corrige : je fais là un trop grand compliment à J. G. Barthe en donnant à entendre que la justice est sa mère. Si c'est le cas, pardieu, jamais enfant ne tint moins de celle qui le mit au monde ! Il peut donc insulter MM. Duvernay et Desmarais à plaisir *ad libitum*, vu qu'ils sont obligés de préserver la paix : vraiment, Barthe est brave ! Son courage casse celui d'aucun héros ancien ou moderne que l'on connaisse ! il enchaîne sa victime et alors la fait pâtir ! quelle magnanimité ! quels sentiments nobles ! quel cœur généreux ! Il ne saurait les rencontrer ouvertement sur l'arène pour y courir ses chances ; o non ! il fait une déposition et alors les combats quand ils sont incapable de lui repayer ses coups ! M. Viger doit être tout joyeux de son protégé ; le cœur doit lui en bondir de joie ! Cependant Barthe, que M. Viger ou aucun autre individu vous porte aux nues, la masse du peuple qui possède seul ce gros bon sens qui le tient éveillé à ses intérêts saura apprécier le mérite de vos actes. Il y a jour de jugement pour tous ; votre procès est commencé ; gare à la sentence, Barthe, gare à la sentence !—